

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.145**

**Réduction du titre de
recette n°131**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| RESSOURCES HUMAINES | Rapporteur : Monsieur le Président |
|---------------------|------------------------------------|

| |
|--|
| REDUCTION DU TITRE DE RECETTE N°131 |
|--|

M. Jean-Philippe RABILLER, agent non titulaire, employé au service des déchets ménagers, a été victime d'un accident du travail le 20 février 2008. Les paies étant établies et transmises à la trésorerie principale municipale avant le 15 de chaque mois, Monsieur RABILLER a donc perçu son traitement entier, augmenté des indemnités journalières versées par la sécurité sociale.

En mars 2008, étant toujours en arrêt de travail, Monsieur RABILLER n'a pu bénéficier d'un nouveau contrat de travail à la ComAGA. La collectivité a donc établi un titre de recette dans le but de recouvrer auprès de cet agent les indemnités journalières qu'il avait indûment perçues.

Pendant, considérant la situation financière et sociale précaire de l'intéressé,

Je vous propose :

DE REDUIRE le titre de recette n°131 d'un montant de 162,41 € émis à l'encontre de M. Jean-Philippe RABILLER afin d'abandonner les poursuites engagées.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|--|--|
| Certifié exécutoire : | |
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 juillet 2008 | <u>Affiché le :</u> 18 juillet 2008 |